

**Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

**VU** l'article R 610-5 du code pénal,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les mesures préventives et temporaires pour éviter tout risque sanitaire et/ou d'accident en raison de la forte fréquentation attendue sur la Plage de la Banche à l'occasion de l'organisation du BINIC FOLK BLUES FESTIVAL du 28 au 30 juillet 2023,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La baignade est interdite à la pataugeoire et la piscine d'eau de mer de la plage de la Banche à partir du vendredi 28 juillet 2023 à 15h00 jusqu'à leur vidange et remplissage (prévue entre le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août) et l'enlèvement de la signalétique par les services techniques municipaux.

**Article 2 :** La baignade est interdite à la plage de la Banche le lundi 31 juillet 2023.

**Article 3 :** La plage de la Banche sera interdite le lundi 31 juillet 2023 jusqu'à 11h00 puis interdite sur bande de 5 mètres le long du Quai de Pordic du poste de secours jusqu'au 1<sup>er</sup> passage piéton et le long de la promenade de la Banche du poste de secours jusqu'à la 2<sup>ème</sup> rotonde.

**Article 4 :** Services Techniques Municipaux afficheront le présent arrêté sur les lieux. Ils mettront en place la signalisation temporaire réglementaire et veilleront à son maintien pendant toute la durée des interdictions.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 6 :** La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 25 juillet 2023

Le Maire, Paul CHAUVIN



Notifié, affiché, le **27 JUIL. 2023**

Publié sur le site de la commune le **27 JUIL. 2023**